

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025 A 19 HEURES 30

Membres Présents : S. BONJEAN – S. BURGAT - C. CHEVALIER - M. GOUEFFON – F. JOUANET - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - I. PETITJEAN – C. POMMIER - M. SIMON - B. TRONCIN - P. VIMONT - D. VIZIER

Absents : Jean-Michel LAROCHE (procuration à Martine GOUEFFON) – Grégory BASSET (procuration à Bernard TRONCIN).

Secrétaire de séance : Isabelle PETITJEAN

### Ordre du jour :

#### ✚ Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

A partir du 01 janvier 2025, les collectivités territoriales doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans le domaine de la prévoyance selon un minimum de 7€ brut mensuel pour un contrat labellisé. La commune de Bessay sur Allier propose de verser une participation mensuelle de 15€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée souscrite de manière individuelle et facultative.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Approbation des transferts de charges à la suite de l'avis de la CLETC

Moulins Communauté a souhaité poursuivre la mutualisation en proposant la création de nouveaux services communs à savoir le service de la communication- reprographie, le service des archives et le règlement général de protection des données. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) s'est réunie le 09 décembre 2024 afin d'acter les attributions de compensation des Communes (Moulins, Yzeure, Toulon sur Allier, Chézy, Gouise et Pouzy Mésangy) souhaitant adhérer aux nouveaux services communs. Il convient d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 9 décembre 2024.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Allier

Les modalités de tarification du service de médecine préventive du centre de gestion de l'Allier ont évolué. Les visites ne seront plus facturées à l'unité. Une cotisation sera versée par les structures adhérentes au service. Un taux de 0.20% sera appliqué à la masse salariale. Il convient de signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ✚ Mandatement du Centre de gestion de l'Allier afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé et une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le centre de gestion de l'Allier va lancer une procédure de marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour les risques prévoyance et santé pour le 01 janvier 2026 pour le compte des collectivités territoriales. Cette démarche a vocation à proposer aux agents un contrat

mutualisé avec plusieurs niveaux de garanties et de cotisations. Il convient de mandater le centre de gestion pour mener cette procédure de mise en concurrence.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Philippine VIMONT à 19h54.

✚ Demande de subvention DETR pour la construction de 3 locaux commerciaux 11 place Théodore de Banville

Dans le cadre du RCVCB, la commune de Bessay sur Allier s'est engagée auprès d'EVOLEA pour acquérir trois locaux commerciaux situés 11 place Théodore de Banville dans le cadre d'une VEFA. Une subvention DETR au titre du gros entretien d'équipements communaux de 35% peut être demandée à l'Etat pour ce projet. L'estimation des travaux s'élève à 849 780.98€ HT (Local 1 de 169.26m<sup>2</sup> : 379 725.73€, local 2 de 49.95m<sup>2</sup> : 113 840.46€, local 3 de 158.71m<sup>2</sup> : 356 214.79€). Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une placette 11 place Théodore de Banville

Dans le cadre du RCVCB, la commune de Bessay sur Allier s'est engagée auprès d'EVOLEA pour acquérir une placette d'une superficie de 430 m<sup>2</sup> située 11 place Théodore de Banville dans le cadre d'une VEFA. Une subvention DETR au titre du gros entretien d'équipements communaux de 35% peut être demandée à l'Etat pour ce projet. L'estimation des travaux s'élève à 131 936.21€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Demande de subvention DETR pour la création d'un carré militaire dans le cimetière

Plusieurs tombes de soldats morts pour la France pendant la guerre de 14/18 ou de 39/45 ne sont plus entretenues et tombent en ruine. La commune de Bessay sur Allier souhaite aménager un carré militaire pour réunir tous ces soldats afin de créer un lieu de mémoire et d'hommage. Une subvention DETR au titre du gros entretien d'équipements communaux de 35% peut être demandée à l'Etat pour ce projet. L'estimation des travaux s'élève à 10 057.50€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la surface de vente de la Boulangerie

Suite à l'aménagement d'une boulangerie, une subvention DETR au titre du gros entretien d'équipements communaux de 35% peut être demandée à l'Etat pour l'aménagement de la surface de vente. L'estimation des travaux s'élève à 42 937.15€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## ✚ Demande de subvention fonds de concours de Moulins Communauté pour la construction de 3 locaux commerciaux 11 place Théodore de Banville

Dans le cadre du RCVCB, la commune de Bessay sur Allier s'est engagée auprès d'EVOLEA pour acquérir trois locaux commerciaux situés 11 place Théodore de Banville dans le cadre d'une VEFA. Une subvention au titre du fonds de concours de 50 000€ peut être demandée à Moulins communauté pour ce projet. L'estimation des travaux s'élève à 849 780.98€ HT (Local 1 de 169.26m<sup>2</sup> : 379 725.73€, local 2 de 49.95m<sup>2</sup> : 113 840.46€, local 3 de 158.71m<sup>2</sup> : 356 214.79€). Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## ✚ Questions diverses

Didier PAQUERIAUD fait le compte-rendu de la dernière commission de travaux et de finances pour les projets 2025.

Le bail du Panier Sympa (reprise de celui de Pascaline Genet) arrive à échéance cette année en avril, soit le bail est renouvelé pour 9 ans ce qui implique un coût (diagnostics, frais de notaire) ou il se reconduit automatiquement jusqu'au déménagement dans les nouveaux locaux de la place Théodore de Banville. L'option de la tacite reconduction est envisagée.

Le Maire a rencontré deux personnes, Aline Carlier (maraichage) et le GAEC PRADEILLES (vente de fromages) qui souhaiteraient faire un marché le mercredi matin sur la place. Après consultation et avis favorable des commerçants de Bessay, une réponse positive est envisagée moyennant un modeste droit de place à définir.

Au terme de la conférence des maires de février, le Maire a été informé que seulement des études et des acquisitions foncières seraient inscrites au nouveau CPER pour la déviation de Bessay. Une rencontre a été immédiatement sollicitée auprès du président de région pour éclaircir ce sujet. Le Maire va profiter d'une visite de Monsieur AGUILERA, Vice-Président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes chargé des transports à la DIRCE pour le rencontrer et lui remettre un courrier à ce sujet le vendredi 14 février.

Il fait une rapide présentation de l'EPF (établissement public fonciers) qui peut acquérir des biens immobiliers pour les communes lorsqu'elles n'ont pas prévu par exemple l'achat au budget, et les céder ensuite à la collectivité quand c'est plus favorable. Moulins communauté qui n'est pas adhérente doit le devenir au conseil communautaire d'avril.

Il propose d'inscrire au budget 2025 un don pour aider Mayotte, don validé par le conseil municipal. Bernard TRONCIN signale que le SDE est en train de terminer les travaux de passage en LED des dernières rues.

Enedis va procéder à des enfouissements route de Neuilly à partir d'avril.

Le rideau de la boulangerie a été posé, l'électricité est terminée, le Consuel doit maintenant passer. Le portail du cimetière sera sablé et repeint ainsi que les chaînes qui entourent le monument aux morts et les deux portails de l'école.

Concernant la rénovation thermique de l'accueil de loisirs, les travaux vont débuter pendant les vacances de février. Il sera transféré dans l'ancienne classe de CP. Un mail d'information a été envoyé aux parents.

Sylvain BONJEAN fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'amicale des pompiers, il a assisté à une réunion du SIVOM où l'achat d'un nouveau barnum est en projet. Un mail sera bientôt envoyé aux associations pour la préparation du bulletin municipal 2025.

Christophe POMMIER a assisté à une réunion du SICTOM sur le nouveau schéma de ramassage des ordures ménagères. Le choix pencherait plutôt sur l'apport volontaire pour le verre et les ordures ménagères et le porte à porte pour les sacs jaunes tous les 15 jours.

Il a assisté à l'assemblée générale du comité des fêtes, les résultats sont bons et de nouveaux bénévoles ont rejoints l'association.

Philippine VIMONT propose d'organiser une réunion avec le comité des fêtes et les forains pour essayer d'avoir plus de manèges pour la fête patronale.

Danielle MOUSSET a assisté à l'assemblée générale des Sabots Bessaytois, la fête de la patate aura lieu le samedi 26 juillet.

Céline CHEVALIER a assisté à l'assemblée générale des DDEN, ils peuvent offrir un arbre de la citoyenneté.

Une réunion a eu lieu sur l'avancement du projet de la crèche avec Madame Elodie Théveniaux de la CAF et Madame Bourdin de la PMI.

Loïc LAMOUCHE a fait part au Maire de l'existence du forfait mobilités durables lorsque les salariés utilisent un moyen de transport alternatif (vélo, trottinette...) pour se rendre à leur travail. A étudier ! Mardi 18 février aura lieu à Lyon la cérémonie de remise du label villes et villages fleuris (une fleur) et Bessay recevra aussi le prix régional de la préservation de la biodiversité.

Le maire précise qu'un courrier a été envoyé à Messieurs SIRET Jean-Guy et Fabrice pour acquérir le long du ruisseau une petite surface afin de mener à terme le projet d'intérêt général d'un cheminement doux allant du « Panier Sympa » aux espaces sportifs et à la mairie sans emprunter la RN7. La proposition a été faite dans les mêmes conditions d'acquisition que pour les autres terrains acquis ou en cours d'acquisition.

Didier PAQUERIAUD par solidarité a assisté à une réunion sur les propositions de fermetures de classes à Tronget (9 « postes à rendre » dans l'Allier).

Il a assisté à l'assemblée générale du club de l'amitié, Fernand Busserolles a été élu président la semaine suivante.

Il a assisté à l'assemblée générale de l'Indépendante, l'association a de bons résultats et des finances stables. Un professeur devrait pouvoir faire une initiation à la musique pendant les TAP sur la dernière période avant les vacances d'été.

L'ABAC a sollicité la mairie pour savoir s'il serait possible d'organiser leur marché de juin sur le terrain à côté de la mairie, les élus n'y voient pas d'inconvénients (bien sécuriser la manifestation).

Séance levée à 21h49

Le Maire,

Didier PAQUERIAUD



La secrétaire,

Isabelle PETITJEAN

